

La Direction des Affaires Administratives et des Ressources Humaines a pour mission la gestion des affaires du personnel et des carrières, la préparation des budgets d'investissement et de fonctionnement et la gestion des affaires financières et générales. Cette direction a pour mission également de contribuer à l'élaboration et au suivi des textes législatifs et réglementaires régissant le secteur de la formation professionnelle, d'examiner et de donner son avis sur les textes législatifs et réglementaires en

rapport avec ce secteur. Elle est chargée aussi des relations avec le citoyen et de l'instruction des doléances